



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Éconavigation :
toute la richesse des mers à préserver
Signature de la charte d'écoresponsabilité de l'activité de transport maritime

Le jeudi 6 septembre 2018

Éconavigation : protéger les richesses marines

*Signature de la charte d'écoresponsabilité
de l'activité de transport maritime*

Marseille, le 6 septembre 2018 – La compagnie de transport maritime **La Méridionale** et le réseau d'aires marines protégées de la Méditerranée ont signé **la charte d'écoresponsabilité de l'activité de transport maritime** pour la période 2018/2020. Une démarche **animée par l'Agence française pour la biodiversité**.

Un gage de l'éco-responsabilité du transport maritime

Cette charte s'inscrit dans une démarche globale d'écoresponsabilité de l'activité de transport maritime concernant les compagnies de transport de passagers à l'égard du réseau d'aires marines protégées (ou AMP). Les AMP signataires ce jour-là sont le **Parc national des Calanques, le Parc national de Port-Cros et le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate**.

La Méditerranée, hotspot de la biodiversité mondiale

La France dispose du deuxième domaine maritime au monde. Elle est le seul pays à être présent dans les cinq océans. Une chance mais aussi une responsabilité importante dans la sauvegarde de la biodiversité marine. La Méditerranée est un des 25 hotspots de biodiversité mondiale qui représente entre 4 et 18 % des espèces marines connues dans le monde, alors qu'elle couvre moins de 1 % des océans mondiaux.

La Méridionale, une compagnie écologiquement vertueuse

La charte d'écoresponsabilité témoigne de la volonté de la Méridionale d'œuvrer pour la protection des richesses marines, pour la réduction de son empreinte environnementale et pour le respect de la biodiversité. Ce projet a été porté par le commandant Olivier Varin. Amoureux des mers et des océans, le Commandant Olivier Varin a officié plus de 30 ans à La Méridionale. Il est à l'initiative de la charte d'écoresponsabilité.

Certifiée ISO 14001, lauréate du Trophée Charte Bleue en 2013, la Méridionale agit vertueusement dans un objectif de performance économique, d'évolution sociétale et de satisfaction client. La compagnie a déjà mis en œuvre des actions très concrètes telles que la connexion électrique des navires à quai, le traitement des eaux de ballast par UV, le tri sélectif et la valorisation des déchets, une gestion optimisée des consommations ou encore la sensibilisation des passagers à la préservation de l'environnement.

L'Agence Française pour la biodiversité (AFB)

Etablissement public du ministère de la transition écologique et solidaire exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins. En particulier, elle a un rôle d'appui technique à l'ensemble du réseau d'aires marines protégées et a vocation à accompagner les acteurs institutionnels, publics et privés dans leurs actions en faveur de la biodiversité.

L'Agence française pour la biodiversité, et la Méridionale souhaitent que cette charte bilatérale soit suivie de nouveaux engagements, afin que les armateurs se mobilisent pour préserver les océans.

Pour toute demande d'interviews, visuels et informations supplémentaires, merci de contacter :
Anouk Rizzo – a.rizzo@sparkrp.com – 07 72 22 27 94

Communiqué de presse	2
Des richesses marines à préserver	4
❖ Le monde marin, un univers fragile	4
❖ La Méditerranée, hotspot de la biodiversité	4
❖ Aires marines protégées : une avancée pour la protection de l'environnement.....	4
Éconavigation : une réponse aux enjeux environnementaux.....	5
❖ Réduire les impacts du transport maritime et préserver l'environnement et la biodiversité	5
❖ Des objectifs partagés pour la période 2018/2020	5
❖ Des engagements concrets pour la Méridionale	6
❖ Des engagements pour le réseau des aires maritimes protégées.....	6
La Méridionale, une compagnie engagée.....	7
❖ La Méridionale, compagnie maritime marseillaise historique	7
❖ La Méridionale, une compagnie française responsable.....	7
❖ Marc Reverchon, Président-Directeur Général de la Méridionale	8
L'Agence française de la biodiversité mobilisée.....	9
❖ Protéger, gérer et sensibiliser à la biodiversité	9
❖ La charte de l'écoresponsabilité de l'activité du transport maritime inscrite dans une démarche plus vaste9	
❖ Trois questions à François Gauthiez, Directeur de l'appui aux politiques publiques à l'AFB.....	10
Les aires marines protégées (AMP) signataires.....	11
❖ Le Parc national des Calanques	11
❖ Le Parc national de Port-Cros	11
❖ Le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.....	12
❖ Natura 2000 Embiez – Cap Sicié	13
Les parrains	14
❖ Interview croisée de la Préfecture Maritime Méditerranée et la Préfecture de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur	14
❖ WWF.....	16
❖ Ils nous soutiennent.....	17
Informations pratiques	18
❖ Contacts.....	18
❖ Contact presse	18
Charte d'écoresponsabilité de l'activité du transport maritime ...	Erreur ! Signet non défini.

Des richesses marines à préserver

❖ Le monde marin, un univers fragile

La France dispose du deuxième domaine maritime au monde. Elle est le seul pays à être présent dans les 5 océans (11 millions de km², soit 3 % de l'océan global, ce qui correspond à 19 fois la superficie de la France). Une chance mais aussi une responsabilité importante dans la sauvegarde de la biodiversité marine. La connaissance et la préservation des espèces sont au cœur de l'action de l'Agence française de biodiversité.

❖ La Méditerranée, hotspot de la biodiversité

La Méditerranée est un des 25 hotspots de biodiversité mondiale. Sa biodiversité représente entre 4 et 18 % des espèces marines connues dans le monde, alors qu'elle couvre moins de 1 % des océans mondiaux. Soumise à de fortes pressions liées aux activités humaines, la Méditerranée compte cependant parmi les mers les plus menacées du monde.

❖ Aires marines protégées : une avancée pour la protection de l'environnement

Plus de 20 % des eaux françaises sont couvertes par au moins une aire marine protégée. Ces aires marines favorisent la préservation de faune, la flore mais aussi des particularités historiques et culturelles. Elles présentent à la fois des intérêts écologiques, touristiques, culturels et halieutiques. En France, la coordination de ces aires est assurée par l'Agence française pour la biodiversité, sous la tutelle du ministère chargé de l'environnement. La moitié de l'étendue du réseau des AMP de métropole est aujourd'hui assurée par le sanctuaire Pelagos, le reste, essentiellement par les sites Natura 2000, protégés au titre des directives européennes « Oiseaux » et « Habitats, faune, flore ». Le réseau d'aires marines protégées couvre 45 % de la façade méditerranéenne avec Pelagos et 17 % hors Pelagos.



©Shutterstock

Éconavigation : une réponse aux enjeux environnementaux

❖ Réduire les impacts du transport maritime et préserver l'environnement et la biodiversité

Le transport maritime a un impact important sur l'environnement. La charte a pour objectif de réduire ces impacts au moyen d'engagements spécifiques.

Commandant Olivier Varin

« Semer de bonnes graines, générer des prises de conscience »



Amoureux des mers et des océans et ayant officié plus de 30 à La Méridionale, le Commandant Varin est à l'initiative de la charte d'écoresponsabilité.

« La Méridionale est une entreprise fantastique, qui a toujours innové en faveur de l'environnement, de la biodiversité et du développement durable. Il m'a semblé intéressant de valoriser toutes les initiatives, telles que la réduction des rejets polluants, et en parallèle, de collaborer dans des groupes de travail du sanctuaire Pelagos, entre la France et l'Italie pour la protection des cétacés, du Parc National des Calanques, de Natura 2000 au large, Natura 2000 Sicié, du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate. En 2016, j'ai soumis au Ministère de l'Ecologie et du Développement durable

l'idée d'une charte de l'éconavigation incitative et non coercitive, il a été immédiatement séduit. Acteur majeur de ces thématiques, l'Agence française de biodiversité s'est logiquement associée à la démarche, afin de fédérer les différentes Aires Marines Protégées.

Le transport maritime est nécessaire à l'économie mondiale mais il doit réussir le pari de réduire son empreinte sur la planète. Cette charte permet de semer de bonnes graines, de générer des prises de conscience à tous les niveaux. Nous espérons que notre initiative sera relayée par les autres armateurs, à l'échelle européenne. Je suis fier d'avoir contribué à ma façon à la concrétisation de ce beau projet. »

❖ Des objectifs partagés pour la période 2018/2020

Pour la période 2018/2020, les objectifs communs et partagés entre les signataires de la charte sont les suivants :

- Poursuivre la réduction de l'empreinte environnementale de l'activité sur les aires marines protégées
- Réduire les impacts et les risques sur les habitats et les espèces patrimoniales
- Réduire l'impact du sillage sur la côte et limiter les conflits d'usages en passant à plus de deux milles du trait de côte, hors approche portuaire et sauf pour des raisons de sécurité
- Contribuer à faire progresser la connaissance commune sur les pratiques du transport maritime susceptibles d'avoir des impacts sur les habitats marins
- Contribuer à l'amélioration des connaissances via des dispositifs de sciences participatives
- Développer la culture environnementale en interne à la compagnie
- Contribuer à la protection des mammifères marins, en élargissant aux périmètres des aires marines protégées concernées les actions déjà menées dans le cadre du Sanctuaire Pelagos
- Sensibiliser et former les officiers et matelots à l'environnement marin, à la présence d'AMP
- S'engager dans l'Eco-conception des navires neufs au regard des évolutions technologiques
- Évaluer annuellement les engagements de la charte avec les partenaires et préparer les travaux à venir

❖ Des engagements concrets pour la Méridionale

Dans le cadre de la charte d'écoresponsabilité de l'activité de transport maritime, la Méridionale prend des engagements concrets :

- Réduire ses consommations de combustibles fossiles, par exemple entretenant les peintures des coques, en optimisant les flotteurs ou encore en utilisant les dispositifs d'électrification
- Poursuivre les démarches de réduction des rejets et de valorisation des déchets issus de l'activité en réduisant la production de déchets, en favorisant le tri et la valorisation et en améliorant la récupération des rejets liquides et solides
- Assurer une veille technologique et réglementaire, afin de suivre les meilleures techniques pour réduire l'empreinte environnementale
- Contribuer à l'amélioration des connaissances via des dispositifs de sciences participatives (observation des cétacés, plateformes opportunistes...)

❖ Des engagements pour le réseau des aires maritimes protégées

L'Agence française de Biodiversité et le réseau des aires maritimes protégées s'engagent également par la signature de cette charte sur les axes suivants :

- Former et sensibiliser les équipages et le personnel à terre,
- Sensibiliser les passagers,
- Contribuer à l'amélioration des connaissances via des dispositifs de sciences participatives,
- Associer la compagnie aux instances de concertation du réseau de gestionnaires, en lien avec les thématiques de la présente charte.

La Méridionale, une compagnie engagée

❖ La Méridionale, compagnie maritime marseillaise historique

La Méridionale est la compagnie maritime marseillaise historique pour la desserte de la Corse. Fondée en 1931, elle assure les liaisons maritimes avec l'Île de Beauté depuis 1937. Aujourd'hui, elle assure un service quotidien de transport maritime de fret et de passagers entre Marseille et la Corse. Sa flotte de navires mixtes (Girolata, Piana et Kalliste) dessert Ajaccio, Bastia et Propriano. Proche de ses clients, La Méridionale dispose de trois agences commerciales à Marseille, Ajaccio et Bastia.

Chaque jour ses 500 collaborateurs et marins œuvrent pour délivrer un service de qualité dans le respect des réglementations en matière de sécurité, de droit du travail et de protection de l'environnement. Ses navires sont tous équipés du programme REPCET d'observation et de repérage des cétacés, d'une solution de traitement des eaux de ballast et sont les premiers à utiliser la connexion électrique à quai lors des escales à Marseille afin de limiter l'impact sur l'environnement.

En 2017, la compagnie a transporté 275 000 passagers, 105 000 véhicules et 852 kilomètres de fret. La Méridionale est la filiale maritime du groupe STEF, leader européen de la logistique du froid.

❖ La Méridionale, une compagnie française responsable

Battant pavillon français, La Méridionale respecte les réglementations en matière de sécurité, de sûreté, de politiques sociales et environnementales.

Certifiée ISO 9001:2008 et ISO 14001:2004, elle répond aux exigences relatives à la gestion de la qualité et à l'amélioration continue de la performance environnementale.

Dès 2005, La Méridionale s'est engagée dans une démarche de gestion responsable de ses activités. En 2013, le Trophée de la Charte Bleue a récompensé ses actions en faveur de la protection de l'environnement.

Parmi ces actions figurent :

- La réduction des consommations de combustibles fossiles
 - Application de peintures de coque en silicone
 - Optimisation des vitesses de traversées
 - Modification des dessins de pales d'hélices
- La prévention des pollutions et diminution des impacts des rejets
 - Réglage des moteurs
 - Diminution de la quantité d'eau nécessaire au lavage des ponts
- Le tri et la valorisation des déchets de toutes natures
- La contribution à la protection des mammifères marins dans le sanctuaire Pelagos par la participation active au programme REPCET (observation et REPérage des CETacés et formation des officiers de quart à la veille). Avec 106 membres d'équipage formés au repérage et plus de 500 observations référencées, La Méridionale est le premier contributeur de REPCET

En 2016, La Méridionale a adopté la Connexion Électrique des Navires à Quai (CENAQ) lors de ses escales à Marseille. Cette solution évite le recours aux groupes électrogènes et donc à l'usage de carburant diesel. Elle supprime les émissions polluantes dans l'atmosphère, améliore les conditions de travail à bord et le confort des habitants voisins avec la neutralisation du bruit et de la vibration des moteurs.



Elle implique également une réduction de la consommation de carburant et des coûts d'entretiens pour La Méditerranée.

En 2017, La Méditerranée a été élue "leader du service" par un panel de 20 000 consommateurs sollicités dans le cadre d'une enquête du magazine "Capital". Elle a également obtenu le certificat d'excellence de Tripadvisor en récompense de la qualité des prestations délivrées à ses clients.

La signature de la charte d'éconavigation s'inscrit dans cette démarche responsable.

❖ **Marc Reverchon, Président-Directeur Général de la Méditerranée**

Marc Reverchon a rejoint La Méditerranée en 1996. Il en est le **P-DG depuis 2014**. Marc Reverchon est également **Président du Conseil de Développement du Grand Port Maritime de Marseille et Président du Cluster PACA Logistique**.



« En qualité d'armateur du territoire provençal et corse notre terrain de jeu est la Méditerranée. À ce titre nous jouons un rôle exemplaire en matière d'éconavigation. En effet, depuis plus de 10 ans nos actions concrètes démontrent que la prise de conscience environnementale de La Méditerranée n'est pas feinte, qu'elle contribue aussi au développement de notre performance économique et que notre compagnie est une référence au plan national. Il est donc tout à fait légitime d'élaborer une charte des bonnes pratiques qui nous engage formellement dans cet objectif. »

Nous avons rédigé la charte d'écoresponsabilité de l'activité de transport maritime avec l'Agence Française de la Biodiversité et les Aires Marines Protégées de notre territoire (Parc national des Calanques, Parc national de Port-Cros, Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate) sur la base de nos engagements respectifs en matière d'actions environnementales. Ce premier texte jette les fondements d'une conscience environnementale et doit être adopté par d'autres aires marines protégées et compagnies maritimes qui opèrent sur la façade maritime nationale ».

L'Agence française de la biodiversité mobilisée

❖ Protéger, gérer et sensibiliser à la biodiversité

Émanation du ministère de la Transition écologique et solidaire, l'Agence française pour la biodiversité (AFB) est un établissement public créé par la loi sur la reconquête de la biodiversité du 8 août 2016.

En métropole et en outre-mer, l'Agence française pour la biodiversité exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins pour notamment :

- Organiser et développer les connaissances et les savoirs
- Appuyer la mise en œuvre des politiques publiques liées à la biodiversité
- Gérer des espaces protégés et appuyer les autres gestionnaires
- Apporter conseil et expertise aux acteurs socio-professionnels
- Apporter des soutiens financiers à des actions partenariales
- Mobiliser et sensibiliser la société
- Former et structurer les métiers de la biodiversité

Concernant le milieu marin, l'Agence française pour la biodiversité appuie le Ministère de la transition écologique et solidaire pour la mise en œuvre de la Directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM). Elle apporte les moyens humains et financiers aux parcs naturels marins, a un rôle d'appui technique à l'ensemble du réseau d'aires marines protégées et peut se voir confier la gestion de certaines aires marines protégées. Elle est également référente technique pour Natura 2000 en mer.

Les parcs nationaux sont également rattachés à l'Agence.

❖ La charte de l'écoresponsabilité de l'activité du transport maritime inscrite dans une démarche plus vaste

La charte s'inscrit dans la démarche initiée par l'Agence française pour la biodiversité afin de promouvoir la protection de l'environnement. L'Agence compte s'appuyer sur l'initiative de la Méridionale pour essaimer auprès d'autres armateurs. Cette charte trouve notamment tout son sens au niveau des aires marines protégées (ou AMP).

Cette charte engage les AMP signataires, membres du réseau des aires marines protégées de la façade soit le Parc national des Calanques, le Parc national de Port-Cros, le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate, et le site Natura 2000 Embiez-Cap Sicié (qui la signera fin 2018).

Charte totale en Annexe.

❖ Trois questions à François Gauthiez, Directeur de l'appui aux politiques publiques à l'AFB



○ Pourquoi cette charte est-elle importante pour les aires marines protégées de la Méditerranée ?

« La Méditerranée française est couverte par de nombreuses aires marines protégées, c'est le reflet de la richesse de sa biodiversité. Des pressions croissantes s'exercent sur les écosystèmes marins et les impacts doivent être maîtrisés et ce d'autant plus quand on voit que les principaux secteurs de l'économie maritime sont annoncés en croissance dans les 15 prochaines

années ; par exemple, une croissance annuelle de 4% du commerce maritime mondial est attendue d'ici 2025 et sera très largement reflétée en Méditerranée française. Les pressions identifiées de cette activité sur le milieu marin sont nombreuses notamment le dérangement physique et sonore pour les mammifères marins, tortues.

L'AFB travaille avec les différents acteurs socio-économiques, le secteur du transport maritime en fait partie, pour tendre à des pratiques durables. Cette charte permet d'une part de sensibiliser les acteurs économiques aux impacts de leurs activités sur le milieu et d'autre part de les accompagner vers des pratiques durables (réduction des déchets, respects des horaires pour maintenir des vitesses faibles, conception de navires plus propres, évitement des collisions avec les mammifères marins...). »

○ Quels résultats concrets en attendez-vous ?

« Cette charte est un partenariat sur le long terme permettant de sensibiliser les équipages, les passagers, et de continuer les efforts, de développer de nouvelles actions pour que la Méridionale ait le moins d'impacts possible sur le milieu. La Méridionale a été un acteur pionnier du secteur du transport maritime en matière d'engagement en faveur de l'environnement, la charte formalise à la fois le dialogue et le partage de compétences réciproque entre acteurs environnementaux et acteurs économiques et la volonté commune d'innovation ; elle doit permettre de trouver encore de nouvelles solutions et de les diffuser auprès des autres acteurs du secteur. »

○ Pensez-vous que cette charte pourrait s'étendre à tous les armateurs français ?

« Cette charte pourra bien évidemment être reprise par d'autres armateurs et d'autres aires marines protégées, en Méditerranée, mais aussi sur les autres façades tout en respectant un socle minimum d'engagement.

L'AFB souhaite accompagner celles et ceux qui souhaitent agir concrètement pour réduire leurs impacts et contribuer à la préservation de la biodiversité dans leur métier. C'est tout l'enjeu du dispositif d'engagement des entreprises pour la biodiversité dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et de l'agenda de l'action en vue des événements nationaux et internationaux d'ici à 2020 (Congrès mondial de la nature et COP15).

Cette charte montre que le secteur maritime est prêt à prendre sa part dans ce mouvement d'ensemble, c'est une excellente nouvelle ! »

Les aires marines protégées (AMP) signataires

❖ Le Parc national des Calanques

Créé le 18 avril 2012, le Parc national des Calanques consacre, par le plus haut niveau de protection, le caractère exceptionnel, en termes écologiques ou paysagers, du littoral situé entre La Ciotat à l'Est et Marseille à l'Ouest. Avec une superficie de plus de 140 000 hectares en mer, et un périmètre portant jusqu'aux limites des eaux territoriales, le Parc national des Calanques est un territoire fréquemment traversé par les lignes internationales de transport maritime. A proximité immédiate du premier port français, les eaux du Parc national sont notamment un passage obligé pour l'ensemble des navires à passagers desservant, depuis celui-ci, la Corse et l'Afrique du Nord. Marseille est également aujourd'hui une tête de ligne majeure pour le secteur de la croisière en Méditerranée.



La Charte d'éco-responsabilité signée avec La Méridionale matérialise un premier engagement fort, pris par un opérateur pionnier en la matière, dans la préservation du milieu naturel dans lequel le transport maritime s'exerce. En affirmant sa préoccupation d'utiliser une palette de différents moyens pour réduire son empreinte environnementale, et en permettant, en lien avec les aires marines protégées, une meilleure information de ses équipages et des nombreux passagers fréquentant ses navires, La Méridionale envoie un signal à l'ensemble d'un secteur, susceptible de développer son activité, majeure pour l'économie mondiale, en meilleure symbiose avec la qualité des milieux marins.

Pour en savoir plus : [Parc national des Calanques](#)

❖ Le Parc national de Port-Cros

La Méridionale est une compagnie de transport maritime de passagers historique des eaux de Méditerranée française. Son engagement permanent en faveur de l'environnement marin s'est traduit cette fois au travers de la signature d'une Charte d'écoresponsabilité en partenariat avec l'AFB et les aires marines protégées.



Cette initiative traduit une volonté toujours plus forte de participer collégalement avec les Aires marines protégées à une meilleure prise en compte des solutions. Ces solutions sont la formation, l'information et le partage des connaissances.

La Méridionale a déjà plusieurs fois témoigné son intérêt pour les AMP en collaborant avec le Parc national de Port-Cros animateur de la Partie française du Sanctuaire Pelagos. Elle fut en effet l'une des premières compagnies engagées à soutenir le dispositif de partage des positions de cétacés en temps réel au sein du Sanctuaire Pelagos –REPCET- développé par Souffleurs d'Écume. Elle participe ainsi d'ores et déjà activement à la protection des mammifères marins de Méditerranée.

Cette Charte partenariale promeut la compagnie dans ses choix techniques, soutient la sensibilisation des passagers et des équipages grâce à la mise en place d'outils et d'évènements dédiés et permet de matérialiser le maillage des AMP de Méditerranée.

Nous espérons que ce modèle inspirera bientôt les autres compagnies de nos littoraux. La Charte d'écoresponsabilité contribuera à maintenir le cap des ambitions de préservation des environnements marins et terrestres et ce, au fil de l'eau.

Pour en savoir plus : [Parc national de Port-Cros](#)

❖ Le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate

Le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate / Parco naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate, est le huitième parc naturel marin en France. S'étendant de la ville porte « Bastia » à l'est, jusqu'à la commune de Belgodère en Balagne à l'ouest, il englobe la réserve naturelle des îles du Cap Corse (Finocchiarola Giraglia, Capense). D'une superficie marine de 6 830 km², il se positionne comme le plus grand parc marin de France métropolitaine, déroulant un linéaire côtier de 225 km, et impliquant 27 communes littorales.



En Corse, l'Agence française pour la biodiversité et l'Office de l'Environnement de la Corse se sont accordés pour mettre en commun leurs moyens humains, techniques et financiers à la disposition du conseil de gestion, pour concourir au fonctionnement du parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate / parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate.

Le parc est traversé par plusieurs routes maritimes, essentiellement fréquentées par des navires de commerce (fret et passagers). Le trafic maritime intense occasionne des pressions et impacts sur le milieu, qu'il est essentiel de caractériser et d'évaluer pour maintenir un bon état écologique et garantir la pérennité de toutes les activités :

- pressions physiques : déchets induisant un changement de la structure des communautés benthiques, modification du substrat,
- pressions chimiques : déchets, contaminations par rejets volontaires ou accidentels, retombées atmosphériques d'azote,
- pressions biologiques : collisions, introductions d'espèces non indigènes par les eaux de ballast- caissons de prises d'eau de mer et biosalissures.

Cette intense fréquentation, nécessaire à l'activité commerciale et touristique de l'ensemble de la Corse, doit être compatible avec les enjeux identifiés dans le sanctuaire Pelagos pour les mammifères marins en Méditerranée, dans lequel le périmètre d'étude est inclus. Une compagnie maritime, la Méridionale, s'est déjà dotée d'un système de détection des grands cétacés (Repcet), visant à éviter les collisions. La Corsica ferries embarque en partenariat avec le sanctuaire Pelagos des observateurs scientifiques.

La réflexion autour des enjeux du parc par rapport à cet axe d'usage « le Trafic maritime et commercial », nous a conduit à participer à la mise œuvre du travail réalisé par l'Antenne Méditerranée de l'AFB et la compagnie La Méridionale qui a permis de rédiger une charte d'écoresponsabilité de l'activité de transport maritime qui pose des finalités concrètes à viser et qui pourrait être mise en œuvre par toutes les autres compagnies maritimes transitant dans le PNMCCA.

Pour en savoir plus : [Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate](#)

❖ Natura 2000 Embiez – Cap Sicié

Situé à l'ouest de la métropole toulonnaise, entre le Parc national des Calanques et les îles d'or à Hyères, le site Natura 2000 Embiez - Cap Sicié couvre une superficie de plus de 12 000 hectares en mer ; il est le siège de nombreuses activités maritimes. Dès 2012, la Métropole Toulon Provence Méditerranée s'est engagée dans la gestion de ce site puisqu'elle a piloté l'élaboration du document d'objectifs et a candidaté en 2015 pour son animation. Retenue au titre de la Directive européenne Habitats, Faune, Flore, cette aire marine protégée présente des enjeux forts en termes de biodiversité, tant pour la conservation de l'herbier de posidonies qui borde sa partie la plus côtière que pour celle des coraux de grande profondeur ou encore de la mégafaune marine qui la fréquente.



Par sa localisation géographique et son étendue jusqu'à environ 6 milles des côtes, le site Natura 2000 est quotidiennement traversé par les navires de transport de passagers, en particulier les ferries assurant les liaisons entre le continent et la Corse, et les bateaux de croisière. Cette charte est donc une opportunité de partenariat fort avec ces acteurs, et permettra ainsi, au travers des engagements qu'elle contient, d'œuvrer ensemble pour atteindre notre objectif commun : préserver l'environnement marin.

Le site Natura 2000 Embiez – Cap Sicié est impliqué dans la démarche pour une signature envisagée à l'automne.

Pour en savoir plus : [Métropole Toulon Provence Méditerranée](#)

❖ Interview croisée de la Préfecture Maritime Méditerranée et la Préfecture de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur

- Qu'attendez-vous de la mise en œuvre de la charte d'écoresponsabilité de l'activité de transport maritime à l'échelle de votre territoire ou de votre institution ?

Vice-amiral d'escadre Charles-Henri du Ché, préfet maritime de la Méditerranée (CH du Ché) : « En ma qualité de préfet maritime de la Méditerranée, je suis le représentant de l'État en mer, sous l'autorité du Premier ministre et de chacun des ministres.

Dans ce cadre, je suis pleinement intéressé par cette initiative qui s'inscrit dans mon champ de compétences et va dans le bon sens en conciliant la liberté d'usage de la mer, le réalisme économique et la protection du milieu marin.

Cette charte doit permettre d'améliorer les conditions de navigation maritime en préservant une mer qui subit de fortes pressions anthropiques. C'est un pas supplémentaire pour la protection de notre mer Méditerranée.

Tout engagement d'une société de transport maritime en faveur de la sécurité en mer et de la préservation de l'environnement marin est à encourager. »

Pierre Dartout, Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (P Dartout) : « La protection de la biodiversité en mer est une priorité ; d'ores et déjà, plus de la moitié des eaux territoriales françaises en Méditerranée sont couvertes par des aires marines protégées, ce qui contribue à préserver un milieu marin particulièrement vulnérable. Et tous les acteurs de la mer, administrations, transporteurs, pêcheurs, associations, ont une responsabilité collective quant à la préservation de son bon état.

La démarche portée par La Méridionale, cet acteur emblématique de Marseille et de la Méditerranée doit être saluée. Cet armateur a pesé pour que cette charte soit partagée au sein des représentants du transport maritime, Armateurs de France (cliquez pour [la charte bleue](#)).

Cette démarche est par ailleurs complètement en phase avec la position française au sein des instances européennes et internationales visant à une réduction anticipée des émissions de soufre à 0,1% dans les prochaines années, et visant plus largement à réduire l'empreinte environnementale de l'activité de transport maritime sur les aires marines protégées, en lien avec les engagements de France vis à vis de l'ONU. »

- Comment soutenez-vous cette démarche ?

P Dartout : « Comme le précise le « Plan biodiversité » présenté par le Ministre de la Transition Écologique et Solidaire, le 4 juillet dernier, l'État élabore et met en œuvre des politiques publiques en faveur de la protection, la gestion et la valorisation de l'ensemble du patrimoine naturel, de la gestion économe et intégrée des ressources naturelles et de la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

L'outil dédié à cette mise en œuvre est le plan d'action pour le milieu marin (le PAMM), que je suis chargé d'élaborer et de mettre en œuvre avec le préfet maritime à la demande de la commission européenne. Il vise l'atteinte du bon état écologique du milieu marin, à l'échelle de la Méditerranée française avec un nombre très importants d'actions concrètes que je vous invite à consulter.

Pour ce faire, avec la DIRM Méditerranée en chef d'orchestre, nous nous appuyons sur un réseau d'acteurs important et notamment bien sûr sur l'Agence française pour la biodiversité. Lors des travaux d'élaboration de ce plan d'actions entre 2012 et 2016, il était notamment apparu nécessaire d'accroître les efforts en vue de réduire les pressions exercées par le transport maritime sur le milieu.

La Méridionale était déjà en première ligne à l'époque en participant activement aux travaux du Conseil maritime de façade et nous avait alors largement aidé à construire les grandes lignes des actions à mettre en place. »

CH du Ché : « Je suis favorable à ce que toutes les démarches visant à préserver l'environnement marin et améliorer les conditions de développement de la biodiversité marine, soient portées à la connaissance de mes services afin de pouvoir les aider à les concrétiser. Ainsi, cette charte s'inscrit pleinement dans l'esprit des travaux engagés au titre du plan d'actions pour le milieu marin de la Méditerranée, dont je suis préfet coordonnateur pour la mise en œuvre de ses actions et j'y apporte donc tout mon soutien. La démarche entreprise par la Méridionale améliorera ses interactions avec les administrations qui œuvrent en mer ; in fine c'est du gagnant-gagnant. J'encourage les autres compagnies maritimes à y réfléchir. »

- Quelles sont les actions mises en œuvre par votre institution pour préserver les richesses maritimes et la biodiversité ?

CH du Ché : « Ma qualité de préfet maritime implique des responsabilités élargies en matière de protection de l'environnement marin. Les conseils de gestion des deux parcs naturels marins de la Méditerranée (PNM du Golfe du Lion et PNM du cap Corse et de l'Agriate) font partis de mes prérogatives.

En outre, l'ensemble des moyens nautiques et aéronavals des différentes administrations françaises, dont mes services assurent la coordination, sont susceptibles de participer à des actions de protection de l'environnement marin. Certains navires sont d'ailleurs équipés du système REPCET de repérage des mammifères marins.

Je suis également le préfet de l'urgence en mer chargé de protéger nos côtes et l'espace maritime des dangers les plus catastrophiques comme les pollutions aux hydrocarbures. Mais je suis également le préfet de la mer dans l'exercice de missions plus administratives. »

P Dartout : « L'État pilote de nombreuses actions en faveur des milieux et des espèces afin de réduire les pressions générées par les activités anthropiques terrestres et maritimes. Concernant le transport maritime plus spécifiquement, l'État contrôle la bonne gestion des eaux de ballast par les navires, promeut des méthodes de dragage et d'immersion moins impactantes, élabore des préconisations pour limiter les impacts des émissions acoustiques, adapte en permanence les contenus des formations maritimes pour renforcer la prise de conscience et la prise en compte des enjeux de protection du milieu et incite à la mise en place d'équipements motorisés peu bruyants pour les navires transportant des passagers.

Enfin, je voudrais mentionner le plan de contrôle de l'environnement marin que nous avons validé avec le préfet maritime de Méditerranée en 2017 qui vise à améliorer la surveillance de notre mer en articulant les missions de l'ensemble des services de contrôle, qu'il s'agisse de lutter contre le braconnage et la pêche illégale ou encore de surveiller les activités au sein des aires marines protégées. Ce plan permet d'optimiser les moyens, limités, dont l'État dispose pour surveiller cet espace vaste, mais aussi de se donner une vision globale de ce qui est attendu en matière de police et de surveillance. »



« De nombreuses îles parsèment la Méditerranée, ce qui rend le secteur du transport de passagers particulièrement actif dans cette zone du globe. De ce fait, de nombreuses compagnies de transport maritime sont amenées à naviguer dans les eaux des aires marines protégées (AMP) en France et dans d'autres pays méditerranéens.

La charte d'éconavigation proposée par la compagnie maritime "La Méridionale" est particulièrement importante. Elle incarne la preuve qu'une compagnie de navigation est prête à s'engager sur le long afin de réduire l'empreinte environnementale de son activité sur les aires marines protégées. C'est une première charte en son genre qui mérite d'être soutenue.

La rédaction de cette charte est une vraie nouveauté, pour ne pas dire une première en Méditerranée. Une fois cette charte signée, c'est bien évidemment sa mise en œuvre qui va être déterminante. Concrètement, l'objectif est de tout particulièrement de réduire les impacts et les risques sur les habitats et les espèces patrimoniales, comme par exemple le risque de collisions avec les mammifères marins, très présents dans le Sanctuaire Pelagos, mais aussi aux alentours dudit Sanctuaire. La Méridionale a d'ailleurs été la première compagnie maritime à s'équiper du système REPCET d'évitement des collisions avec les mammifères marins promu par le WWF France.

Il sera donc nécessaire d'assortir la charte d'un plan d'action afin de veiller à sa réelle implémentation sur le terrain.

Il est important que cette charte puisse s'appliquer à tous les armateurs français. Mais pourquoi ne pas imaginer qu'elle intéresse d'autres armateurs en Méditerranée ? voire dans d'autres mers du globe ? Le WWF France s'engage d'ores et déjà à faire connaître cette charte dans le cadre du projet PHAROS4MPAs qu'il coordonne auprès des aires marines protégées du réseau MedPAN et des gouvernements de 7 pays européens. » **Ludovic Frère Escoffier, Responsable du programme Océans WWF France**

Pour en savoir plus :

PHAROS4MPAs : un référentiel environnemental pour les activités maritimes au sein des Aires Marines Protégées de Méditerranée

Site web : www.wwf.fr/projets/pharos4mpas



❖ Ils nous soutiennent



La Préfecture Maritime Méditerranée
Site web : www.premar-mediterranee.gouv.fr

La Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Site web : www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR



La Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée (DIRM)
Plan d'action pour le milieu marin
Site web : www.dirm.mediterranee/plan-d-action-pour-le-milieu-marin-r124.html

WWF France
Site web : www.wwf.fr/projets/pharos4mpas



Informations pratiques

❖ Contacts



4 quai d'Arenc - CS 62345 - 13213 Marseille Cedex 02

www.lameridionale.fr - Facebook : [@lameridionale](https://www.facebook.com/lameridionale) - LinkedIn : [La Méridionale](https://www.linkedin.com/company/la-meridionale)
Twitter : [@lameridionale](https://twitter.com/lameridionale) - Instagram : [la_meridionale](https://www.instagram.com/la_meridionale)

Laurent Dhoorne - Responsable Marketing, communication & relation client
laurent.dhoorne@lameridionale.fr - 04 91 99 45 00



Antenne Méditerranée - 26 rue de la république - 13002 Marseille
www.afbiodiversite.fr - Facebook : [@Agence.francaise.biodiversite](https://www.facebook.com/Agence.francaise.biodiversite)
LinkedIn : [Agence française pour la biodiversité](https://www.linkedin.com/company/Agence-française-pour-la-biodiversité) - Twitter : [@AfBFrance](https://twitter.com/AfBFrance)
Instagram : [afbiodiversite](https://www.instagram.com/afbiodiversite)

Sandra Runde-Cariou - Chargée de mission Antenne Méditerranée Département Milieux Marins
sandra.runde-cariou@afbiodiversite.fr - 04 96 17 51 73

#biodiversité - #ecoresponsabilite - #mediterranee - #econavigation

❖ Contact presse



Si vous désirez **obtenir un visuel, organiser une interview ou obtenir des informations**
Contact : Anouk Rizzo - a.rizzo@sparkrp.com - 07 72 22 27 94

www.sparkrp.com
Facebook : [@SparkRelations](https://www.facebook.com/SparkRelations)
Twitter : [@sparkrelations](https://twitter.com/sparkrelations)

Charte d'Écoresponsabilité *de l'activité de transport maritime*

2018-2020

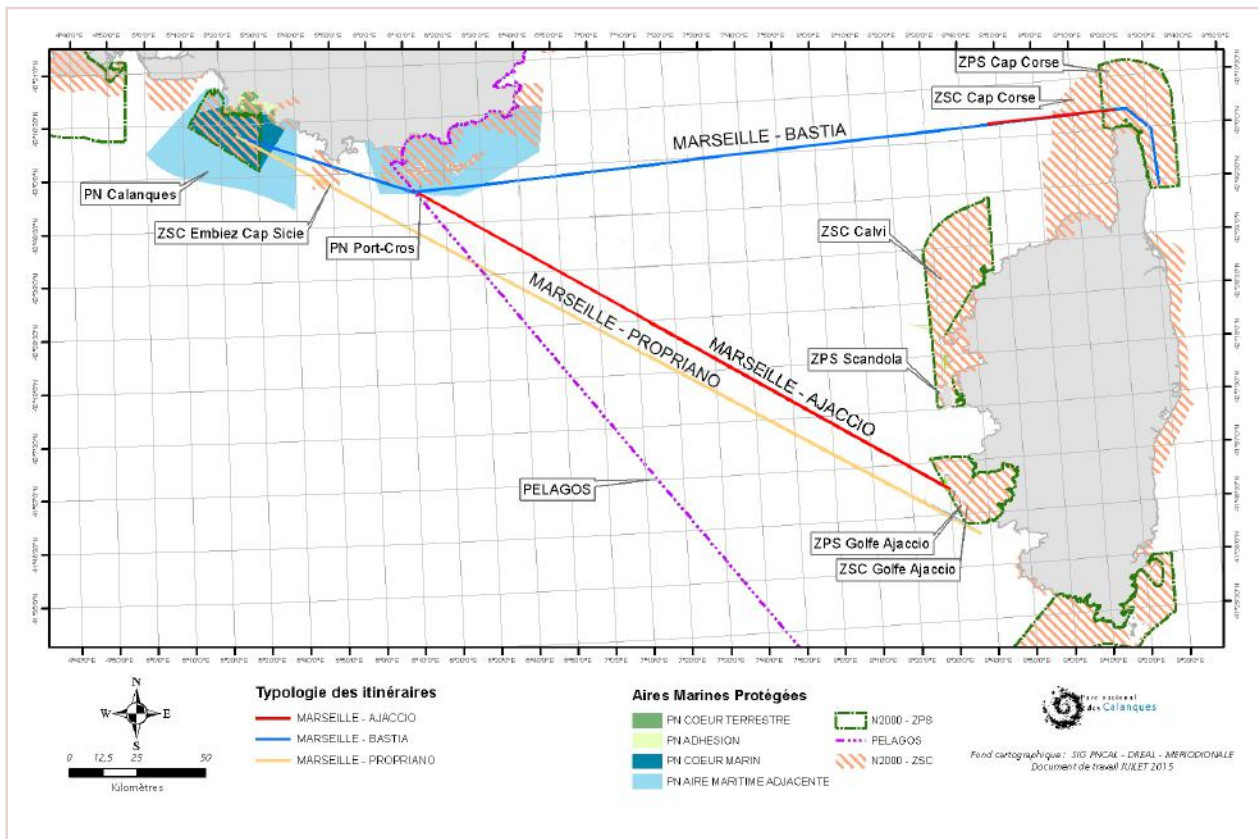
**LA MÉRIDIONALE &
LE RÉSEAU D'AIRES MARINES PROTÉGÉES**

Marseille, le 6 septembre 2018

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

La Méridionale 
la traversée que vous méritez

○ Cartographie des itinéraires de La Méridionale au sein des Aires Marines Protégées



Le réseau des aires marines protégées et la compagnie signataire se sont accordés sur les objectifs d'éco-responsabilité au sein des aires marines protégées. Certains de ces objectifs sont communs et d'autres sont plus spécifiques à chacune des parties.

○ Objectifs communs et partagés

- ▶ Poursuivre la réduction de l’empreinte environnementale de l’activité sur les aires marines protégées.
- ▶ Réduire les impacts et les risques sur les habitats et les espèces patrimoniales.
- ▶ Réduire l’impact du sillage sur la côte et limiter les conflits d’usages en passant à plus de deux milles du trait de côte, hors approche portuaire et sauf pour des raisons de sécurité.
- ▶ Contribuer à faire progresser la connaissance commune sur les pratiques du transport maritime susceptibles d’avoir des impacts sur les habitats marins.
- ▶ Contribuer à l’amélioration des connaissances via des dispositifs de sciences participatives.
- ▶ Développer la culture environnementale en interne à la compagnie.
- ▶ Contribuer à la protection des mammifères marins, en élargissant aux périmètres des aires marines protégées concernées les actions déjà menées dans le cadre du Sanctuaire Pelagos.
 - ▷ Équiper tous les navires de la flotte avec un dispositif de partage des positions visant à éviter les collisions des navires avec les cétacés (obligatoire au sein de Pelagos pour certains navires).
 - ▷ Travailler à la valorisation de cet équipement (sensibilisation à bord par exemple).
 - ▷ Prendre en compte les évolutions des dispositifs de partage des positions qui permettraient d’assurer une veille en période nocturne.
- ▶ Sensibiliser et former les officiers et matelots à l’environnement marin, à la présence d’AMP
 - ▷ Sensibilisation aux bonnes pratiques d’éco-navigation, à la détection des mammifères marins.
 - ▷ Former les officiers et les matelots de quart à la veille des cétacés.
 - ▷ Former à la transmission des observations dans un dispositif de partage des positions visant à éviter les collisions des navires avec les cétacés.
- ▶ S’engager dans l’éco-conception des navires neufs au regard des évolutions technologiques.
Par exemple :
 - ▷ Coques et hélices dessinées pour optimiser le rapport vitesse/ consommation de carburant (en vue de réduire cette dernière) la vitesse commerciale,
 - ▷ Moteurs à injection électronique,
 - ▷ Protection de coques, alternative aux anti-fouling, plus favorable à l’environnement,
 - ▷ Traitement des eaux de ballasts,
 - ▷ Énergie alternative.
- ▶ Évaluer annuellement les engagements de la charte avec les partenaires et préparer les travaux à venir.

○ Engagements de “La Méridionale”

- ▶ **Aller vers la réduction de ses consommations de combustibles fossiles.**
Par exemple :
 - ▷ Entretien des peintures silicone sur les coques de ses navires,
 - ▷ Respecter les horaires afin de maintenir des vitesses faibles,
 - ▷ Optimiser la gestion du flotteur (assiette du navire),
 - ▷ Adapter les hélices à la vitesse nécessaire pour assurer les horaires spécifiques à la ligne,
 - ▷ Assurer une veille technologique sur les énergies alternatives,
 - ▷ Utiliser les dispositifs d'électrification à quai mis en place dans les ports équipés,
 - ▷ Promouvoir la Recherche et le Développement, en vue de développer les énergies alternatives, et aller vers une meilleure efficacité énergétique.

- ▶ **Poursuivre les démarches de réduction des rejets et de valorisation des déchets issus de l'activité**
 - ▷ Réduire la production de déchets à la source,
 - ▷ Trier et valoriser les déchets de toute nature et communiquer sur le process,
 - ▷ Utiliser les équipements à terre destinés à la récupération des rejets liquides et solides,
 - ▷ Assurer une veille et un rôle d'alerte vis-à-vis des pollutions aux hydrocarbures.

- ▶ **Assurer une veille technologique et réglementaire.**
 - ▷ Suivre les meilleures techniques disponibles pour la réduction de l'empreinte environnementale,
 - ▷ Assurer une veille réglementaire et normative dans le domaine de l'environnement.

- ▶ **Contribuer à l'amélioration des connaissances via des dispositifs de sciences participatives.**
 - ▷ Transmettre aux AMP les données relatives aux observations de cétacés, tortues marines, “radeaux” d'oiseaux marins (puffins cendrés ...),
 - ▷ Accueillir des dispositifs d'observation, contribuer à la collecte de données (plateforme opportunistes),
 - ▷ Réfléchir en lien avec les gestionnaires aux opportunités d'équipement des navires de la compagnie en systèmes de mesure (“ferry-box”).

o Engagements du réseau d'AMP de la façade

L'AFB et l'ensemble du réseau des AMP de la façade s'engagent, et plus spécifiquement les AMP suivantes, le Parc national des Calanques, le Parc national de Port-Cros, le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate et le site Natura 2000 Embiez-Cap Sicié.

D'autres AMP pourraient s'engager ultérieurement notamment le site Natura 2000 Golfe d'Ajaccio, la Réserve Naturelle de Scandola,...

- ▶ **Former et sensibiliser les équipages et le personnel à terre.**
 - ▷ Promouvoir en lien avec les établissements de formation professionnelle maritime, l'organisation de séminaires sur l'environnement marin dans le cursus de formation du personnel "navigant".
 - ▷ Sensibiliser le reste du personnel en poste, c'est-à-dire le personnel de bord mais aussi à terre sur l'éco-responsabilité.

- ▶ **Sensibiliser les passagers.**
 - ▷ Co-construire avec l'appui de la compagnie des outils d'information et de sensibilisation et diffuser auprès des passagers : Ces outils peuvent prendre la forme de panneaux, dépliants, "E-poster", site web, événements, animations ...

Sur les thèmes ci-après :

 - la valeur et la sensibilité de la biodiversité des AMP,
 - les bons gestes (information par catégories de déchets et leur impact sur l'environnement ...),
 - le patrimoine culturel maritime des AMP,
 - les actions menées par la compagnie et le réseau d'AMP dans le cadre de cette charte et plus largement de leurs programmes d'actions respectifs.

- ▶ **Contribuer à l'amélioration des connaissances via des dispositifs de sciences participatives.**
 - ▷ Valoriser les données collectées par la compagnie (données d'observation de cétacés, tortues marines, "radeaux" d'oiseaux marins, et autres dispositifs d'observation / plateforme opportunistes),
 - ▷ Informer la compagnie sur les opportunités d'équipement des navires de la compagnie en systèmes de mesure ("ferry-box").

- ▶ **Associer la compagnie aux instances de concertation du réseau de gestionnaires, en lien avec les thématiques de la présente charte.**

Marc Reverchon

Président-Directeur Général

La Méridionale

Didier Réault

Président du Conseil d'Administration

Parc national des Calanques

Isabelle Montfort

Président du Conseil d'Administration

Parc national de Port-Cros

Madeleine Cancemi

Directrice déléguée

Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate

François Gauthiez

Directeur de l'appui aux politiques publiques

L'Agence française pour la Biodiversité

Le préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur et le préfet maritime de la Méditerranée, préfets coordonnateurs pour la façade Méditerranée, en tant qu'autorités responsables de la mise en œuvre du Plan d'action pour le milieu marin de Méditerranée.



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

